

## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

**Numéro de la demande :** 2012-1894  
**Demande :** Modifications à l'étiquette du produit – Nouveau produit d'association  
**Produit :** Liberty 150 SN Herbicide  
**Numéro d'homologation :** 28837  
**Matière active (m.a.) :** Glufosinate-ammonium  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2462088

### Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de Liberty 150 SN Herbicide afin d'y inclure :

- (1) un mélange en cuve avec le produit Facet L (numéro d'homologation 31539) pour une suppression améliorée et plus constante des gaillets gratterons dans le canola « Liberty Link »;
- (2) un mélange en cuve triple avec le produit Facet L associé à l'herbicide Centurion (numéro d'homologation 27598, contenant du cléthodime) pour une suppression améliorée et plus constante des gaillets gratterons et des graminées annuelles dans le canola « Liberty Link ».

Liberty 150 SN Herbicide est une copie d'étalon de Liberty 150 SN Herbicide and Crop Desiccant MP (numéro d'homologation 24081). Une demande concurrente a été déposée concernant le même mélange en cuve pour Liberty 150 SN Herbicide and Crop Desiccant MP (numéro de la demande 2012-1893).

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

### Évaluations sanitaires

Aucune nouvelle donnée sur les résidus concernant le glufosinate-ammonium n'a été soumise pour appuyer l'ajout du produit Facet L, avec ou sans l'herbicide Centurion, sur l'étiquette de Liberty 150 SN Herbicide, pour des mélanges en cuve utilisés sur le canola. Le glufosinate-ammonium est actuellement homologué pour une utilisation sur le canola et aucune augmentation de l'exposition alimentaire au glufosinate-ammonium n'est prévue en raison des produits d'association.

Les résidus découlant de l'utilisation du produit seront couverts par les limites maximales de résidus (LMR) déterminées à 3 ppm sur le canola (colza) pour le glufosinate-ammonium, y compris le métabolite acide 3-(hydroxyméthylphosphinyl)propanoïque). Les résidus ne poseront de risque inacceptable pour la santé d'aucun sous-groupe de population, que ce soient les nourrissons, les enfants, les adultes ou les personnes âgées.

### **Évaluation environnementale**

L'utilisation de ces mélanges en cuve ne devrait pas entraîner d'augmentation de l'exposition environnementale par rapport aux utilisations déjà homologuées pour chaque produit.

### **Évaluation de la valeur**

Les données provenant de deux essais effectués en Saskatchewan en 2010 et en 2011 ont démontré que le degré d'efficacité du mélange en cuve de Liberty 150 SN Herbicide à raison de 500 g m.a./ha pour supprimer le gaillet gratteron et du produit Facet L à raison de 50 g m.a./ha était acceptable et également supérieur à celui offert par Liberty 150 SN Herbicide appliqué seul à une dose de 500 g m.a./ha.

Liberty 150 SN Herbicide est homologué pour la suppression des gaillets gratterons au premier ou deuxième stade du verticille. Étant donné que Liberty 150 SN Herbicide ne supprime que les mauvaises herbes après leur levée au moment de son application (herbicide de contact), et compte tenu des multiples levées de cette mauvaise herbe, une suppression irrégulière des gaillets gratterons a souvent lieu lors du traitement des champs de canola « Liberty Link ». Le produit Facet L a une fenêtre d'application légèrement plus grande sur les gaillets gratterons (c.-à-d. stades 1 à 3 du verticille) et il améliorerait le degré d'efficacité et la régularité de la suppression du gaillet gratteron.

L'inclusion du mélange en cuve triple composé de Liberty 150 SN Herbicide à raison de 500 g m.a./ha et du produit Facet L à raison de 50 g m.a./ha, ainsi que de l'herbicide Centurion à une dose de 15 g m.a./ha pour une suppression améliorée et plus constante des gaillets gratterons et des graminées annuelles est appuyée pour les raisons suivantes :

- Les données soumises appuyaient l'allégation d'une suppression améliorée et plus constante des gaillets gratterons lors du mélange en cuve avec le produit Facet L, à raison de 50 g m.a./ha dans le canola « Liberty Link ».
- Le mélange en cuve composé de Liberty 150 SN Herbicide à raison de 500 g m.a./ha et de l'herbicide Centurion à raison de 15 g m.a./ha est utilisé pour supprimer l'orge spontanée et la folle avoine. L'herbicide Centurion est homologué pour la suppression de graminées dans un très grand nombre de cultures, y compris le canola.
- Le quinclorac, la matière active du produit Facet L, est homologué pour la suppression des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges depuis 1996.

## **Conclusion**

Après l'examen de la demande, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a approuvé la modification de l'étiquette de Liberty 150 SN Herbicide afin d'y inclure l'ajout du mélange en cuve avec le produit Facet L, avec ou sans l'herbicide Centurion, lorsqu'il est utilisé sur le canola « Liberty Link ».

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.